



ORTHOPÉDISTE ORTHÉSISTE

TITRE DE NIVEAU 5

STATUT ÉTUDIANT – STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
LOI N° 2018-771 DU 05 SEPTEMBRE 2018 POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL

DISPENSÉ EN CO-CERTIFICATION PAR 4 ÉCOLES



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La certification d'orthopédiste orthésiste délivrée permet de former des professionnels de santé en capacité de développer une activité en orthopédie orthèse, pour réaliser, adapter et délivrer des orthèses sur mesure ou de série, en ouvrant un cabinet ou en intégrant des structures de soins, de prise en charge et d'accompagnement de patients ayant des besoins d'appareillages de tous types.

Selon la définition, une orthèse a pour but de compenser, de corriger, de mettre au repos, de soulager ou de stabiliser une articulation afin de pallier une fonction défaillante ou une lésion. Les utilisations de ces appareillages orthopédiques sont le plus souvent liées à des prescriptions médicales permettant de répondre à des besoins et des pathologies spécifiques, en corrélation avec le Code de la Santé publique par Décret n°2005-988 du 10 août 2005 - Définissant les champs des métiers de l'appareillage :

- Exercice : L. 4364 à L. 4364-7 et D. 4364-1 à D. 4364-6
- Formation : D. 4364-7 à D. 4264-11
- Règles professionnelles : D. 4364-12 à D. 4364-18 et D. 4381-6-1
- R. 4364-11-3, et R. 4331-12 à R. 4331-15
- Discipline professionnelle : L. 4363-2 à L. 4363-3

PRÉ-REQUIS

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4, d'un Baccalauréat ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le secteur médical ou paramédical.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les spécialistes en Orthopédie Orthèse seront en capacité de :

- Identifier avec précision les pathologies orthopédiques et accueillir un patient dans les meilleures conditions.
- Examiner un patient et réaliser une anamnèse.
- Concevoir et réaliser les appareillages orthopédiques adaptés à la pathologie tout en respectant la prescription et l'environnement du patient.
- Maîtriser la prise des mesures et des empreintes nécessaires à la réalisation des appareillages orthopédiques
- Choisir le type d'appareillage sur mesure ou de série, des aides techniques et des assistances technologiques en fonction du diagnostic professionnel et du cahier des charges.
- Gérer l'activité, assurer veille réglementaire et qualité.
- Communiquer, rechercher, traiter et analyser des données professionnelles.
- Gérer un cabinet ou un service d'orthopédie dans un magasin de matériel médical uniquement ou d'une pharmacie.

PUBLICS ET VOIES D'ACCÈS

Après un parcours de formation sous les statuts :

- Élève ou étudiant, par candidature individuelle
- En formation continue

En référence au Code de la Santé publique 4363-2 4363-3, la VAE ne peut pas être mise en place pour les professions réglementées.

MODALITES & DELAIS D'ACCÈS

1 session par an, prochaine session en janvier 2022.

Candidature en ligne sur le site sudformationsante.fr

L'étude de votre candidature sera réalisée sous 8 jours à réception de l'ensemble des pièces demandées. Vous serez ensuite contacté pour un entretien de motivation, de positionnement et des tests d'entrée, sur rendez-vous dans un délai de 15 jours.

La commission d'admission répondra sous quinzaine.

DURÉE

Cycle de 12 mois soit 1500 heures de formation dont :

- 1 199 heures de contenus théoriques, pratiques et cliniques délivrées par des professionnels du domaine de l'orthopédie, médical et paramédical.
- 301 heures de mises en situations professionnelles en entreprise, tutorées par un orthopédiste orthésiste diplômé.

CONTENUS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les aptitudes et compétences, visées évaluables : des cours théoriques, cliniques et pratiques portant sur les sciences fondamentales, cliniques, biomécaniques et pathologies membres supérieurs, inférieurs et tronc, appareillages sur mesure et de série, prothèses mammaires, assistances technologiques et aides techniques, communication, rôle de l'orthopédiste orthésiste, méthodologie du rapport d'expérience professionnelle, gestion, promotion et développement d'un cabinet d'orthopédiste orthésiste, immersion en milieu professionnel. L'absence de découpage en blocs de compétences pour la profession d'Orthopédiste-Orthésiste, profession de santé, est conditionnée à l'acquisition complète de la

formation pour rendre autonome les professionnels comme le prévoit les textes, Article D4364-10 du code de la santé. La reconnaissance de la détention de l'habilitation est aussi réglementée par l'Arrêté du 1er février 2011, du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

- Cours théoriques (salles équipées de vidéoprojecteurs).
- Travaux pratiques sur plateau technique.
- Travaux de recherche et de synthèse au centre de ressources (CDR) équipé d'ordinateurs, d'ouvrages, de revues et encadrement par un responsable du CDR.
- Entretiens individuels avec l'étudiant.
- Co-évaluation avec l'entreprise de stage.
- Travaux de groupes.
- Rédaction d'un rapport d'expérience professionnelle.

MOYENS PÉDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION

La formation, par son niveau d'exigence, nécessite du matériel performant de haute technologie, et des espaces importants pour l'accueillir :

- Ateliers de fabrication pour la réalisation des semelles orthopédiques sont équipés de tourets, tables de découpe, matériel pour réalisation par thermoformage...
- Ateliers de couture pour la confection des corsets : équipés de machines à coudre.
- Ateliers pour la fabrication des orthèses thermoformées du membre supérieur équipés de cuves, permettant également l'apprentissage de la réalisation des corsets en thermoformé.
- Salles d'exams cliniques équipées de divans d'examen, podographes, podoscopes et système informatique de modélisation 3D.
- Amphithéâtre et salle de cours.
- Les matières premières utilisées sont commandées auprès des fournisseurs professionnels.

INTERVENANTS

Nos intervenants dans les domaines pratiques et cliniques sont des professionnels diplômés en orthopédie orthèse et en activité, les formateurs dans les domaines des sciences fondamentales sont enseignants de facultés de médecine et/ou pharmacie et/ou kinésithérapeutes. Le suivi, la disponibilité, la veille permanente de l'équipe pédagogique préparent à une intégration et à la réussite professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Des épreuves de contrôle continu et d'évaluation de fin de parcours de formation sont basées sur des mises en situations professionnelles reconstituées afin de valider les compétences professionnelles à acquérir selon l'article L. 4364-7 par arrêtés du ministre chargé de la santé qui fixent les conditions d'agrément et habilitations pour l'obtention du titre.

MODALITÉS D'OBTENTION DU TITRE

Les règles, communes entre les Co-Certificateurs, sont inscrites dans les mises en application des procédures et organisations pour la validation du Titre d'orthopédiste orthésiste depuis les choix des sujets, dates et heures de déroulement des épreuves, grilles de validation de compétences, compositions des jurys, jour de délibération, affichage des résultats en date et heures communes.

La profession est réglementée. Pour exercer le métier d'Orthopédiste Orthésiste, l'obtention totale de la certification professionnelle est obligatoire et autorise une inscription auprès des Agences Régionales de Santé en référence à la loi sur le Handicap, 2005-102 du 11 février 2005, et au Décret n° 2005-988 du 10 août 2005 : « les Orthopédistes Orthésistes sont des Auxiliaires médicaux et à ce titre doivent s'inscrire sur les listes ADELI, pour l'inscription ils doivent présenter leur diplôme ou titre homologué ».

FORMATION ET HANDICAP

Possibilités d'accueil de personnes en situations de handicap. Les conditions seront abordées avec le responsable de formation ou son représentant à l'occasion de l'entretien individuel. Le centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Un référent handicap est désigné dans chaque site.

DÉBOUCHÉS

L'orthopédiste orthésiste travaille dans le secteur de la santé. C'est un artisan et un auxiliaire médical. Il peut être salarié ou exercer en libéral. Il exerce :

- Dans des TPE ou des PME en tant que chef d'entreprise, orthopédiste orthésiste responsable ou collaborateur
- En pharmacie : orthopédiste orthésiste responsable ou collaborateur.
- En magasin de matériel médical.
- En industrie (fabrication) : chef de produit, technico-commercial, responsable d'atelier de fabrication, formateur produit.
- En établissement médical : hôpital, clinique.
- En laboratoire.
- En établissement de rééducation fonctionnelle.
- Dans les associations humanitaires.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

- Taux de réussite : 96 %
- Taux de placement des titulaires de la certification dans les 6 mois après l'octroi de la certification professionnelle : 96 %
- Types de contrat de travail : 73 % en CDI

LES + DE LA FORMATION

- Les professionnels formateurs et co-certificateurs sont impliqués dans les déroulés pédagogiques et la professionnalisation des apprenants.
- Des relations privilégiées avec les différentes structures d'accueil des apprenants lors de leurs immersions en milieu professionnel.
- De nombreux laboratoires ou fabricants présentent les dernières innovations technologiques

TARIFS

- 9 360 euros
- 80 euros de frais de dossier
- En cas de prise en charge du coût de la formation, nous consulter - tarif sur devis.

DATES DE FORMATION

Date de la prochaine session : 05 janvier 2022.

Les dates d'entrée en formation sont propres à chaque organisme, tout comme les stages. Les examens sont prévus sur la même période.

CONTACT

CAMPUSCCI • ALLÉE DES FENAISONS BP 20660
84032 AVIGNON CEDEX 3

04 90 13 86 46

POINTACCUEIL@VAUCLUSE.CCI.FR • SUDFORMATIONSANTE.FR